

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**18 AVRIL 2014 A 20 H 00**

- Président** : **M. Laurent DESTRUMELLE**
- Présents** : **Mesdames et Messieurs**  
**Nathalie GHYLLEBERT, Véronique GUÉRIN, Myriam HUOT, Joëlle PICARD,**  
**Bernard BEAUJET, Jean-Yves BRETON, Jean CREMMER, Claude DEJENTE, Jean-Pierre GIOT, Daniel KOLEK, Alain LELOUX, Norbert MORENVILLÉ, Stéphane SCHMITT.**
- Absents Excusés** : **Monsieur Joël CHARTIER**
- Secrétaire** : **Madame Véronique GUÉRIN**

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

**1 – Procès-verbal :**

- Adopte le procès-verbal de la précédente réunion.

**2 – Taux des taxes directes locales : Délibération 18-14**

- Décide, pour l'année 2014, de maintenir le taux de chacune des taxes directes locales au même taux que celui de l'année 2013, à savoir :

○ Taxe d'habitation	:	9,47 %
○ Taxe foncière (bâti)	:	10,15 %
○ Taxe foncière (non bâti)	:	20,14 %

**3 – Budget primitif communal 2014 :**

- Vote le budget primitif communal 2014 :

○ Equilibré en fonctionnement à la somme de	:	708 288,07 €
○ Equilibré en investissement à la somme de	:	668 951,37 €

**4 – Budget primitif du service assainissement 2014 :**

- Vote le budget du service assainissement 2014 :

○ Equilibré en fonctionnement à la somme de	:	54 637,37 €
○ Equilibré en investissement à la somme de	:	32 947,87 €

**5 – Désignation des membres à la commission communale des impôts : Délibération 19-14**

- Désigne ainsi qu'il suit les membres titulaires et suppléants auprès de la commission communale des impôts :
  - DELEGUES TITULAIRES : MM. CREMMER Jean, DEJENTE Claude, DESTRUMELLE Laurent, DEREIMS Jean-Michel, BROYEZ Sylvain, TEISSIER Dominique.
  - DELEGUES SUPPLEANTS : Mme GHYLLEBERT Nathalie, Mme HUOT Myriam, Mme GUÉRIN Véronique, M. GUÉRIN Daniel, Mme BONOMME Florence, Mme KAMERDULA Nathalie.

- Charge Monsieur le Maire d'adresser la présente délibération aux services concernés.

**6 – Indemnité du receveur municipal 2014 : délibération 20-14**

- Décide de ne pas allouer d'indemnité au receveur municipal pour l'année 2014.

#### **7 – Acceptation de devis : délibération 21-14**

- Décide de retenir la proposition de l'Entreprise RICHARD pour un montant TTC de 28 650 € pour les la création d'un parking et l'assainissement d'un fossé rue de la Gare
- Retient également la proposition de l'Entreprise RICHARD, pour un montant TTC de 834 € pour les travaux de modification de l'entrée du supermarché.
- Dit que ces dépenses sont inscrites au budget primitif 2014.

#### **8 – Loyer du SIAEP : délibération 22-14**

- Décide de demander un loyer mensuel de 100 € au SIAEP de l'Est Rethelois, pour les locaux qu'il occupe à l'étage de la Mairie, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014,
- Dit que les loyers seront payables en une seule fois pour l'année 2014 et les années suivantes,
- Charge le Maire d'établir le bail relatif à cette location, bail qui sera révisé chaque année en fonction de l'IRL du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année en cours, (IRL de référence pour 2014 : 125),
- Autorise le Maire à signer le bail ainsi que toutes pièces administratives et comptables à intervenir.

#### **9 – Remboursement par les locataires de la redevance sur les ordures ménagères : délibération 23-14**

Vu la délibération n° 06-2014 du 21 février 2014 relative au remboursement de la redevance sur les ordures ménagères que la Commune doit régler pour les locataires des logements communaux,

- Confirme cette délibération,
- Dit qu'un avenant au contrat de location de chacun des locataires sera établi pour l'application du remboursement de la redevance sur l'enlèvement des ordures ménagères,
- Dit que les futurs baux qui seront établis par la Commune stipuleront cette disposition.

#### **10 – Affaires diverses :**

1° L'Assemblée prend connaissance que l'établissement d'un règlement pour l'utilisation de la salle Pierre Curie est en cours d'élaboration et sera présenté au conseil municipal pour adoption.

#### **2° Désignation d'un membre auprès de l'Association Foncière d'Amagne : délibération 24-14**

- Désigne Monsieur Laurent DESTRUMELLE en tant que membre auprès de l'Association Foncière d'Amagne, en remplacement de Monsieur Jean Cremmer, membre démissionnaire.
- Dit que la présente délibération sera transmise aux services concernés.

3° Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'emprunt contracté pour la construction de la salle Arthur Rimbaud et d'une durée de 20 ans, se terminera le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

4° L'assemblée prend connaissance d'un courrier non signé reçu en mairie dans lequel l'auteur se plaint de nuisances sur la Place de la Mairie. Monsieur le Maire indique que le terrain de football a été tondu pour permettre aux jeunes d'aller jouer.

5° Les tours de garde du bureau de vote pour les élections européennes du 25 mai 2014 sont fixés.

6° Madame Delaunois, locataire de la Commune se plaint du manque d'isolation au niveau du logement qu'elle occupe. Elle propose de refaire cette isolation. Elle demande également l'aménagement de l'ancien local des pêcheurs. La commune achètera le matériel, elle se chargera de l'aménagement. Un devis a été demandé pour l'isolation sous la toiture.

Sur l'invitation de Monsieur le Maire, chaque conseiller est invité à faire part de ses remarques et observations. Sont ainsi abordés les sujets suivants :

Monsieur KOLEK signale que le lotissement « le Pré du Chêne » est éclairé comme la Commune,

Madame PICARD propose une réunion de la Commission du Cadre de Vie,

Madame GUERIN indique la visite de la station de pompage le 31 mai 2014 et que le passage à niveau Rue Jean Mermoz a été automatisé et mis en service ce vendredi 18 avril.

Monsieur DEJENTE propose l'installation de deux bancs, un de chaque côté de la porte, à la salle des fêtes Arthur Rimbaud.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 00.